

CONTRAT DE LOCATION SALLE DOMAINE DE LA BEGUDE

Ce contrat est établi entre la Société PACIFIC COTE D'AZUR DOMAINE DE LA BEGUDE, sise au N° 4876 RD 562, 83400 FAYENCE

Tel : 04 94 39 09 60 – Port : 06 08 06 72 34 – domainedelabegude@wanadoo.fr

www.location-salle83.fr

Pour votre hébergement réserver sur : www.domainedelabegude.com

ET :

Mme et Mr

Domicilié à :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Port :

Fax :

Email :

1) EVENEMENT :

- Date : / /
- Nombre de personnes occupant la salle : (Enfants et adultes)
- Prix : (15 Euros par pers) = EUROS

2) INVENTAIRE ci-joint :

- Remplir le formulaire et à signer le jour de la prise en charge de la salle.
(Tout matériel détérioré ou cassé sera déduit de la caution ou sera facturé)

3) MENAGE :

- Le ménage de la salle, des toilettes, de la cuisine, de la vaisselle doit être fait par le locataire.

Ou de payer les heures de ménage pour la remise en état de la salle : Tarif en vigueur = 20 € de l'heure

4) MONTANT CAUTION :

- 330 EUROS payable d'avance à la prise en charge de la salle et restituée au départ, déduction

faite éventuellement des détériorations occasionnées, des objets manquants et du nettoyage selon l'état des lieux. « Trois cent trente euros »

5) ATTESTATION D'ASSURANCE

Me joindre une attestation de prolongation de votre contrat d'assurance habitation, assurant votre responsabilité civile lors de votre évènement.

Cette attestation vous sera remise par votre assureur en mentionnant le N° de votre contrat, la date, le lieu, le nombre de personnes et la nature de l'évènement. (celle-ci est souvent gratuite car inclus dans votre contrat d'assurance Habitation).

6) MONTANT DES ARRHEES :

- 40 % du montant total payable le jour de la réservation, (non remboursées en cas d'annulation)

Soit = Euros.

- Modes de Règlement : Chèque / Espèces / CB De :

7) PRISE EN CHARGE DE LA SALLE ET DE LA CUISINE .

- La salle peut être prise la veille de l'évènement à partir de 9 h, jusqu'à 19 h.
- Possibilité de brancher une sono. Location de l'écran LCD Forfait 38Euros.
- Le jour de l'évènement, la fête peut durer jusqu'à 4 heures du matin mais la musique devra être baissée de façon conséquente ou de fermer les portes et fenêtres à partir de 1 h 30 afin de préserver la tranquillité des voisins et résidents, selon la loi en vigueur.
- Supplément utilisation de la cuisine forfait de 75 euros. Oui / Non
- Supplément utilisation de la vaisselle forfait de 50 euros. Oui / Non
- Supplément le lendemain Forfait de 200 Euros. Oui / Non

8) HYGIENE ET PROPETE

Interdiction de fumer dans les salles et la cuisine.

Les mégots doivent être éteints soigneusement dans les cendriers placés sur la terrasse et non pas jetés au sol afin de respecter les lieux et la nature environnante.

Nous invitons nos clients à trier les bouteilles de verres et plastiques, de les placer dans des sacs adaptés afin de pouvoir les rediriger sur un lieu de recyclage.

Nous nous réservons le droit de vous facturer cinquante euros de pénalité dans le cas où le tri ne serait pas respecté.

Pour les autres détritrus, des containers poubelles sont situées à l'entrée de la Résidence, ils doivent être déposés dans des sacs poubelles à la fin de la manifestation.

Fayence, le « Bon pour acceptation »

Le locataire,

Le bailleur,